



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 17 juin 2024 à 18 heures 30
Complexe saint Exupéry-salle Tournesol

Présents : Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. POUPARD Yann, M. PRICOT Mickael, M. VASSE Xavier

Procuration(s) : Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à M. PRICOT Mickael, M. CARPENTIER Ludovic donne pouvoir à Mme LANGLOIS Laurence

Absent(s) : Mme RIOT Eloise

Excusé(s) : M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme MERCENNE Alexandra, Mme TRIAUREAU Caroline

Secrétaire de séance : M. JOLY Daniel

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Madame le Maire demande une minute de silence pour le décès de Franck.

Madame le Maire explique le mail de Mme TRIAUREAU Caroline, faisant remarquer des fautes à l'occasion du mot distribué dans les boîtes aux lettres.

Madame le Maire trouve ce mail déplacé. M. POUPARD Yann la rejoint en disant que cela est mal venu. M. Joly Daniel et M. GUERIN Guy sont du même avis.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2024.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2024.

1- Subventions aux Associations

Madame le Maire donne la parole à Madame LANGLOIS Laurence

Comme l'année dernière, les demandes subventions pour les Associations utilisant les locaux communaux, sont réduite de 8% pour la participation aux dépenses de fluides.

Association Courir à Rogerville :

Messieurs VASSE Xavier, GUERIN Guy et POUPARD Yann sortent.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 2 760€ - 8% soit 2 539.20€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 2 539.20€

9 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration Mme MERCENNE Alexandra, M. CARPENTIER Ludovic.

Association FNACA :

La demande de subvention est en attente de la création de l'Association FNACA Rogerville. Lors de l'Assemblée Générale de la FNACA Gainneville, Saint Laurent de Brèvedent, Gonfreville L'Orcher, Rogerville, il a été décidé de créer un Comité FNACA Rogerville.

Une demande de subvention pourra être demandée après la création du Comité FNACA Rogerville.

Association ALR :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3 000€ - 8% soit 2 760€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 2 760€

Association Judo Club :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3 300€ - 8% soit 3 036€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 3 036€

Association Scolaire :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 300€, comme l'année dernière.

Les membres du Conseil municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 2 300€

Association Tonic Club :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 000€.

Madame le Maire explique qu'il faut attendre de voir la continuité et si urgence une subvention exceptionnelle pourra être accordée.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 2 000€.

Association Basket Club :

Madame le Maire explique que nous ne voyons pas souvent le basket.

M. VASSE Xavier confirme qu'ils viennent régulièrement.

M. POUPARD Yann demande à ce que nous interrogiions le Président pour savoir ce qu'il compte faire avec cette subvention et le montant de la subvention de Gainneville.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 500€ - 8% soit 480€ dans l'attente de leur retour.

Il est précisé qu'en cas de difficulté, une subvention exceptionnelle pourra être versée.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 480€.

Association Comité des fêtes :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention.

Association Restaurant du Cœur :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 500€.

M. PRICOT Mickael demande a augmenté la subvention.

Madame le Maire propose 1 600€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 600€.

Association Secours Populaire :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 600€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 600€

Association Téléthon :

Association Comité des fêtes :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention cette année.

Association Restaurant du Cœur :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 500€.

M. PRICOT Mickael demande a augmenté la subvention.

Madame le Maire propose 1 600€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 600€.

Association Secours Populaire :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 600€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 600€

Association Téléthon :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 800€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 800€

Association Ludus Stimulus :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 300€ - 8% soit 276€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité Décident :

- D'accorder une subvention de 276€

Association Krav Maga :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention.

Association Country :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention cette année.

Association Crazy Team of Bikers :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention.

2- Communauté Urbaine : Convention de Services Partagés Urbanisme

Madame le Maire présente la convention aux élus.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole la convention et les avenants, relatifs à l'instruction des autorisations du droit des sols par le service commun intercommunal.
- D'adopter le nouveau mode de calcul de tarification ci-annexé, dont le principe sera repris au sein de chaque convention. Cette convention abroge et remplace les conventions précédentes d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

3- Communauté Urbaine : Investissement voiries 2024-2026

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 11 décembre 2023 a été abordé le projet d'investissement de voiries 2024-2026 présenté par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole. Il était proposé par la Communauté Urbaine d'utiliser le fonds de concours attribué à la Commune pour financer les travaux neufs de voiries et de le compléter par un financement sur nos fonds propres.

A l'époque nous avons émis un avis favorable à l'utilisation de notre fonds de concours avec un financement sur notre propre budget d'un montant de 81 000 € sous réserve de vérifier :

- Le réel montant de l'estimatif de la Communauté Urbaine

- D'ajouter au Clos des Marettes, l'impasse Fontenelle.
- De modifier Père Arson/Dufy à savoir réfection des voies et création d'un trottoir rue du Père Arson avec la mise en place d'un sens unique comme prévu depuis 2020

Depuis et compte tenu que la Commune de Rogerville n'est pas éligible à un financement complémentaire de la Communauté Urbaine, les travaux envisagés à l'époque ne pourront pas être assurés en totalité.

Madame le Maire demande à débattre de nouveau sur ce point.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décident :

- De conserver le fonds de concours attribué par la Communauté Urbaine pour l'utiliser sur des équipements
- De ne pas attribuer de participation financière sur le budget de la Commune à la Communauté Urbaine pour les travaux neufs de voiries.

4- Communauté Urbaine : Avis sur le plan partenarial de la gestion de la demande et d'information du demandeur

Madame le Maire informe que la Communauté Urbaine a terminé de rédiger le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. Ce document est rédigé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Il précise les modalités d'aide mises en place pour le demandeur de logement social et le partenariat avec les différents acteurs sociaux.

Vous avez pu venir lire ce document en Mairie pour lequel vous devez donner votre avis.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'émettre un avis favorable au Plan partenarial de la gestion de la demande et d'informations du demandeur rédigé par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

5- Fond d'Aide aux Jeunes

Chaque année nous sommes sollicités pour participer au Fonds d'Aide aux Jeunes, ce dispositif départemental permet de venir en aide aux jeunes de moins de 25 ans, en termes d'emploi, de formation, d'insertion sociale. La Commune participe depuis 2018 à hauteur de 0.23€ par habitant.

Soit : 0.23€ X 1706 habitants = **392.38€**

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De participer au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0.23€ par habitant, soit 392.38€.

6- Travaux sanitaires maternelles

Après avoir fait les sanitaires primaires de l'école en 2019, il avait été convenu de mettre aux normes les sanitaires des maternelles. Nous souhaitons profiter des vacances scolaires d'été pour effectuer les travaux.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 43 043.33€, les travaux pourront être entrepris cet été.

Informations :

- Virement de crédits afin de clôturer le chantier de la Fraternité
- Devis en cours

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Huile de transmission et kit filtration	Société 1	1 831.15 €
Fil nylon	Société 1	108.14 €
Fourniture classe CE2	Société 1	200.20 €
Fourniture classe PS	Société 1	114.39 €
Fournitures Urbanisme + registre Courrier	Société 1	122.52 €

Fournitures scolaire classe MS	Société 1	612.34 €
Fournitures scolaire classe CP	Société 1	457.04 €
Bidon Hyperblue 10 l	Société 1	70.15 €
Médailles Olympiades	Société 1	255.60 €
Entretien annuel aire de lavage et débourbeur	Société 1	1 944,00 €
Pignon profil	Société 1	34.06 €
Affiches, passeports, drapeaux Olympiades	Société 1	1776 €
Code électoral	Société 1	29.22 €
Dictionnaires classe CM1	Société 1	206.93 €
Kit départ pour ENI 3 pôles	Société 1	87.30 €
Appui pour fourrure 140 MM	Société 1	102.89 €
Fournitures scolaire classes Grande Section	Société 1	1 309.48 €
Fournitures scolaires Maternelles	Société 1	33.22 €
Fournitures scolaires classe	Société 1	278.21 €
Fournitures scolaires classe CM1	Société 1	618.76 €
Dictionnaires	Société 1	41.60 €
Déplacement capitainerie Le Havre CE2	Société 1	272.60 €
Ferme des Falaises classe MS	Société 1	404.20 €
Fournitures classe CE1	Société 1	331.60 €
Douille tournique de lavage	Société 1	250.68 €
Fournitures d'entretien	Société 1	1 608.68 €
Matériel technique	Société 1	51.22 €

Investissement

City stade drainage mur de soutènement	Société 1	4560,00 €
Reprise bordure déchetterie suite accident-mise en sécurité	Société 1	5280,00 €
Travaux de peintures cage d'escaliers Fraternité (murs, plafonds, Portes et escaliers 1 et 2	Société 1	18 836.60 €
Matériau pour garage associatif	Société 1	3 434.50 €
Aménagement d'un toilette PMR Ecole	Société 1	8 919.52 €
Peinture toilettes maternelles	Société 1	5 182.00 €

- Illuminations de Noël

Madame le Maire donne la parole à M. VASSE Xavier, qui explique et présente les illuminations de Noël sur la Commune cette année.

- Subventions

Nous avons reçu les subventions suivantes :

Pour la construction de la Nouvelle Mairie :

- DETR : 496 100.00€
- DSIL : 248 050.10€
- Département : 210 000.00€

Pour la Rénovation énergétique de la Fraternité :

- DSIL : 93 268.00€

- Distributeur de pain

Le distributeur à pain est en panne. Nous recherchons des solutions.

La séance est levée à 19h49.

Le secrétaire de séance
M. JOLY Daniel



Conseil Municipal

Fait à Rogerville

Madame le Maire
Avelyne CHIROL


